

## La position de l'ATE

# La Suisse a besoin d'un masterplan pour le vélo

Des pays comme les Pays-Bas nous ont déjà montré la voie à suivre. Grâce à une stratégie nationale pour promouvoir le vélo, ils sont parvenus à en faire le principal moyen de transport pour se déplacer. Les autorités néerlandaises ne se sont pas contentées de mettre l'accent sur la construction d'infrastructures cyclables, mais elles ont aussi coordonné toutes les facettes du projet dans un masterplan (ou plan directeur), à savoir la recherche sur les causes des accidents, la formation dans la planification des transports ainsi qu'une conception et une mise en œuvre bien pensées des infrastructures.

## Pourquoi un masterplan pour le vélo?

La Confédération, elle aussi, aimerait promouvoir le cyclisme en Suisse. Avec la nouvelle loi sur les voies cyclables, les cantons sont tenus de planifier des réseaux dédiés aux vélos. Bien que cette avancée soit significative, il ne suffit pas d'obliger à planifier. Aménager des infrastructures cyclables de qualité requiert également de solides connaissances préalables. Des connaissances qui reposent sur des recherches détaillées en matière d'accidents, sur une analyse précise des flux de trafic et – partant de là – sur la formation approfondie des futures planificatrices et futurs planificateurs des transports. Des compétences spécifiques sont nécessaires à la bonne organisation de la circulation cycliste dans et entre les agglomérations. On ne doit non plus pas négliger la sensibilisation à large échelle du public quant à l'importance du vélo, ni la coordination et la collaboration entre la Confédération, les cantons et les communes dans les différents domaines étroitement liés à la promotion du vélo. Or, une loi sur les voies cyclables appliquée seule ne suffit pas à faire progresser tous ces aspects: un masterplan pour le vélo est indispensable au niveau de toute la Suisse.

## Que doit contenir un masterplan vélo?

Dans l'idéal, le masterplan devrait fixer des objectifs concrets en ce qui concerne l'évolution de la part du vélo dans le volume global du trafic. Il faudrait que la Confédération, les cantons, les communes ainsi que des organisations privées adhèrent à ces objectifs et travaillent ensemble pour les atteindre.

Sur cette base, il importe que le masterplan définisse des sous-objectifs et des mesures, par exemple dans les domaines suivants (liste non exhaustive):

- Extension de la recherche en matière de causes d'accidents, de flux de trafic, de facteurs sociaux et psychologiques dans le choix des moyens de transport
- Renforcement de la formation, en mettant l'accent sur le vélo dans la planification des transports
- Amélioration des infrastructures
- Report modal du transport de marchandises vers des vélos-cargos dans les villes
- Mesures de communication et campagnes d'image en faveur du vélo

## Quelle forme doit avoir un masterplan vélo?

Comme d'autres stratégies fédérales (par exemple la Feuille de route pour la mobilité électrique), l'élaboration et la mise en œuvre d'un masterplan doivent résulter d'un engagement conjoint de la Confédération, des cantons, des communes et des acteurs privés. Le document est destiné à fixer les principes de collaboration entre les différents offices fédéraux compétents pour le vélo. En outre, le plan directeur devrait impliquer des acteurs privés afin d'assurer un large soutien aux objectifs et aux mesures.

### **Quand le masterplan devrait-il mis en oeuvre?**

Le masterplan pour le vélo devrait être adopté d'ici fin 2023. Celui-ci devra fixer des étapes, dont la réalisation conduira à la mise en œuvre de nouvelles mesures définies.